Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/05/2026 - B2026/006273 - 2025 B 01093 - 944 127 430 - ABIDJAN MARKET

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430 — Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois : 8 — Durée de l'exercice précédent : 8

Exercice N clos le : 31.12/2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060	6 000	062		6 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072		074		
	Charges constatées d'avance	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	5 427	086		5 427
	TOTAL II	096	11 427	098		11 427
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	11 427	112		11 427

PASSIF

					Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	500
	Ecarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées			130	296
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131		132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	4 738
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	TOTAL I			142	5 534
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**			154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	556	172	5 892
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	TOTAL III			176	5 892
	TOTAL GENERAL (I + II + III)			180	11 427

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cedées au cours de l'exercice	184	

a Certifié Conforme à Réinscrit 4

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430 ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					N clos le 31/12/2025
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	157 054
Production vendue biens		215		214	
Production vendue services		217		218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	130
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	157 184
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	135 601
Variation de stock (marchandises)				236	-6 000
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier / immobilier			242	14 377
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244	
Rémunérations du personnel				250	6 551
Cotisations sociales	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		252	730
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges — Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	
Autres charges — Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	151 260
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	5 923
Produits financiers	(III)			280	
Produits exceptionnels	(IV)			290	
Charges financières	(V)			294	
Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300	296
Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices	(VII)			306	889
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	4 738
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	312	4 738	314	

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles						322		
Impôts et taxes non déductibles						324	889	
Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	

DÉDUCTIONS

Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342
France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989			
Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138			
Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993			
Bassins urbains à dynamiser – BUD	992						
Dont divers — Créance report en arrière du déficit				346			350
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	5 627	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables				360
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	5 627	372

« Certifié Conforme à l'Original »

DGFiP N° 2033-C-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430 — Néant [X]

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Terrains		420	422	424	426	
Constructions		430	432	434	436	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	442	444	446	
Installations générales, aménagements divers		450	452	454	456	
Matériel de transport		460	462	464	466	
Autres immobilisations corporelles		470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506
Terrains	510	512	514	516
Constructions	520	522	524	526
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530	532	534	536
Installations générales, aménagements divers	540	542	544	546
Materiel de transport	550	552	554	556
Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL	570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%	579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL	596	585	597	599				

« Certifié conforme à l'inventaire »

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612	296	614		616	296
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682	296	684		686	296

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		

TOTAL à reporter 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

Certifié conforme à la facture

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430				Néant ☐
Exercice ouvert le : 16/05/2025 et clos le : 31/12/2025			Données en nombre de mois : 8	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :			376	
	Dont apprentis		657	
	Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	157 054
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
TOTAL 1			106	157 054
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial			113	
Variation positive des stocks			111	6 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
TOTAL 2			144	6 000
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	135 601
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	7 419
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante			150	
TOTAL 3			152	143 020
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3			137	20 034
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	20 034
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE			020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	157 054
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	16/05/2025	160	31/12/2025
Date de cessation			186	

« Activité Conforme à l'Original »

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **MME** Nom complet **FANTA TRAORE**
Nom d'usage ..... % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance Date 30/08/2001 N° Département 99 Commune **ABIDJAN** Pays **CÔTE D'IVOI**
Adresse :
13 RUE JEAN ALLEMANE
42100 SAINT ETIENNE
FRANCE

Titre ..... Nom complet .....
Nom d'usage ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Naissance Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....
Adresse

a Certificat conforme à l'original

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse		

La certifie conforme à l'original

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)
cerfa
N° 15252*12
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 16/05/2025 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025		
Dénomination de l'entreprise : ABIDJAN MARKET		**Néant** [X]
SIREN de l'entreprise : SIREN : 944127430	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* **: la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration** *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d' organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables *(article 220 decies du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

a calculer comme l'loi fiscal 4

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

			Si déposé néant, cochez la case :	X
G	**RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**			
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même		*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres		*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:			*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts			*d*	
Montant des autres distributions:				
			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%			*j*	
Montant des revenus répartis			*Total (a à h)*	

H	**RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**							
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires	 Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires	 Remboursements

I	**DIVERS**
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K	**OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**	
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus délivrés	

« Certifié conforme à l'original »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	16/05/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABIDJAN MARKET - SIREN : 944127430	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
48 RUE CHARLES DE GAULLE 42000 SAINT-ETIENNE FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B — ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	5 627		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐

Bénéfice ou déficit exonéré — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisée	

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

***Examen de conformité fiscale* (ECF)**	☐	**Nom du prestataire ECF**	

« Copie conforme à l'original »

ABIDJAN MARKET

48 rue Charles De Gaulle 42000 Saint Etienne

Siren : 944 127 430 RCS Saint Etienne

Procès-Verbal de Décision de l'Actionnaire Unique

L'an deux mille vingt six, le 28 avril , à 18 heures.

L'actionnaire unique de la société par actions simplifiées

Susnommé, Mme Fanta TRAORE, au Capital de 500 €, a pris la décision ordinaire suivante,

Sur la convocation de la présidence.

La présidente, Mme Fanta TRAORE est présente

Elle constate que l'associé unique est présent.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1 – Rapport de gestion du président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos au au 31/12/2025

2 – Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.

3 – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et affectation du résultat.

4 – Rapport de la présidence sur les conventions avec des tiers et décision à cet égard.

5 – Quitus à la présidence. Le président:

- ses rapports ;

- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexes ;

- le texte des résolutions proposées.

Puis, le président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique dans les formes et délais légaux.

Il ajoute que l'actionnaire n'a pas posé de questions écrites.

L'actionnaire unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du président.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la présidence, relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un bénéfice de 4 738 €,

L'actionnaire unique donne quitus entier et définitif au président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2025

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire approuve les propositions relatives du résultat, et décide d'affecter ce résultat comme suit :

En report à nouveau de 738 €

En dividende à distribuer 4 000 €

L'actionnaire unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de l'exercice

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, lecture faite du rapport spécial de la présidence relatif aux conventions passées avec des tiers, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, lecture faite du rapport spécial de la présidence, décide :

De donner tous pouvoirs.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures, après signature du présent procès-verbal.

